



sainte-gertrude2.com

Table des matières

Téléchargez notre flyer.....	2
Notre vidéo forme 2 :	2
Considérations générales	3
Finalités	3
Structures	5
Considérations méthodologiques	6
Le Plan individuel d'Apprentissage.....	6
Quand et comment élaborer le plan individuel d'apprentissage ?.....	6
Contenu du plan d'apprentissage	7
Éléments d'évaluation.....	8
Les collaborations.....	8
Les activités éducatives extérieures.....	9
Objectif général :	9
Généralités :	9
Activités éducatives extérieures d'un groupe d'élèves en présence du professeur :.....	10
Objectifs :	10
Grille horaire.....	11
Attestation en fin d'études : certificat de fréquentation scolaire.	12
En conclusion.....	12

Téléchargez notre flyer (cliquez sur la photo) :

Sorties extérieures.





Accès :

- ❖ La gare SNCB de Brugelette est à 100 mètres de l'Institut (Ligne Ath – Mons)
- ❖ Au départ d'Ath (8 km/ temps : 10 min)

Prendre la N56 en direction de Mons. Traverser le village de Maffle et continuer tout droit jusqu'au rond-point de Chièvres. Au rond-point, prendre la 2e sortie afin de continuer sur la N56 pendant 1.8 km. Au carrefour suivant tourner à gauche, sur la N523, direction Brugelette. Au carrefour suivant, l'Institut est situé sur votre gauche.

Institut d'Enseignement Secondaire Spécialisé
Sainte-Gertrude

Forme 2

Immersion socio-professionnelle.



Inscriptions: [informations sur le site](#)

Responsable : Mme Delobelle Ch.
chantal.delobelle@sainte-gertrude.be

RUE DE BAUFFE, 2
7940 BRUGELETTE
Tél : 068/45.49.41
Fax : 068/45.42.52

Site internet : www.sainte-gertrude.be

Notre vidéo forme 2 :



Considérations générales

Classes à pédagogie adaptée : Aphasie / Dysphasie – Autisme – Polyhandicap

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 (enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle) accueille les élèves qui, outre une adaptation sociale réelle, sont capables d'acquérir des compétences les préparant à une activité professionnelle se développant le plus souvent en milieu de vie et de travail adapté.

Organisé en deux phases qui s'articulent autour du projet d'établissement, cet enseignement propose aux jeunes :

- d'approcher une autonomie assez étendue ;
- de s'approprier des éléments de communication essentiellement orale, gestuelle, corporelle, graphique, éventuellement écrite... ;
- d'acquérir des compétences dans le domaine des mathématiques ;
- de s'approprier des éléments d'éducation physique, sportive, esthétique et musicale... ;
- d'acquérir des savoir-faire et savoir-être transférables à des situations de la vie sociale ;
- d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être exploitables dans un milieu de vie et de travail adapté.

Poursuivant une dimension polyvalente et une gestuelle assez fine, l'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 vise à doter les élèves d'un bagage suffisant pour affronter **le plus grand nombre de contraintes de la vie sociale** tout en leur ouvrant, si possible, la voie professionnelle correspondant à leurs aptitudes et à leurs projets personnels.

Une pédagogie concrète et fonctionnelle permet et facilite ces apprentissages de base en même temps qu'elle est mise en œuvre l'acquisition de capacités d'ordre professionnel.

Conscient de l'évolution des démarches sociales, l'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 est en situation de recherche pour aider les élèves qui le fréquentent. De nombreuses réalisations existent et s'affinent par la collaboration réelle des divers partenaires : parents, institutions et membres des équipes éducatives. Ces recherches créent de nouvelles voies de sorte que la réflexion présentée conserve un caractère évolutif et se veut dynamique. Il s'agit bien d'un travail visant à favoriser l'initiative méthodologique de chaque professeur en fonction des besoins et des intérêts de chaque élève.

Les élèves sont progressivement placés, avec l'accompagnement pédagogique requis, dans des situations semblables à celles qu'ils connaîtront dès leur départ de l'école ; ils vivent des moments de formation dans des institutions de travail ordinaire et/ou adapté et font ainsi l'apprentissage de comportements sociaux et professionnels parfois différents de ceux connus en milieu scolaire.

Finalités

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 trouve un de ses fondements dans l'obligation d'assurer une formation socioprofessionnelle adaptée aux élèves relevant notamment de l'enseignement de type 2.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 2, la formation contribue, de la façon la plus large qui soit, à l'éducation et à l'instruction des élèves en assurant le développement optimal de leurs aptitudes pour :

1. favoriser leur épanouissement personnel ;
2. leur assurer l'autonomie la plus large possible ;

3. leur permettre une réelle insertion socioprofessionnelle en milieu de travail ordinaire et/ou adapté.

Il convient d'approcher l'élève de l'enseignement de forme 2 dans le cadre d'une REFLEXION HUMANISTE GLOBALE prenant en compte ses potentialités, ses problèmes, ses déficiences, ses projets personnels, ses choix, son rythme de vie, son rythme d'apprentissage, ...

Chaque élève doit bénéficier d'un accompagnement adapté à sa personne.

Il est donc important et nécessaire de faire exprimer par l'élève ce qu'il souhaite et ce qu'il ne désire pas, afin de préparer le plan individuel d'apprentissage, de façon à moduler l'activité éducative au mieux de ses intérêts.

Il est illusoire de croire au développement d'une approche pédagogique si elle n'est pas incluse dans un projet global auquel adhère l'élève.

Une telle démarche implique la collaboration et l'appui de la famille pour établir le plan individuel d'apprentissage, pour asseoir les apprentissages et favoriser leur transfert.

La didactique retenue place l'élève dans des situations de plus en plus proches de celles qu'il devra affronter lors de son départ de l'école.

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 vise :

- l'épanouissement de la personnalité de chaque élève. Cet épanouissement est lié, pour de très nombreux adolescents et jeunes adultes, à une autonomie la plus large possible : sociale, matérielle...
- l'éducation du citoyen de demain (insertion sociale). Cette démarche doit amener le jeune à se situer par rapport à son environnement sociale immédiat. Il convient de préparer chaque élève à tenir sa place dans la société et à y avoir un rôle actif, selon ses possibilités.
- l'acquisition par l'élève de compétences exploitables lors d'une formation ultérieure. Il est pratiquement certain que tout élève devra, à court ou moyen terme, participer à des actions de formation pour utiliser de nouveaux outils, approcher de nouvelles techniques de travail, se familiariser avec de nouvelles contraintes de la vie sociale.
- l'insertion professionnelle. Cette finalité se réalise, notamment, à partir de la qualité de la formation professionnelle. Il est évident que la formation professionnelle ne peut être séparée des autres composantes de l'action éducative.

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 devra donc non seulement inculquer des **savoir-faire** et des connaissances mais aussi des **savoir-être socioprofessionnels** tels que la faculté de communiquer, l'adaptabilité, l'aptitude à travailler en équipe, le respect de soi et le respect des autres...

Dans le contexte social actuel, il est essentiel que l'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 s'organise pour rencontrer ces finalités :

- en favorisant au maximum les réussites de chaque élève ;
- en exploitant au mieux le rythme d'apprentissage de chaque élève.

Ces priorités seront rencontrées notamment :

- en adoptant uniquement l'évaluation formative ;
- en mettant en œuvre une didactique équilibrant développement des compétences sociales et approche individualisée.

Structures

L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 est organisé en deux phases qui s'articulent autour du projet d'établissement.

Objectifs de socialisation et de communication liés notamment à l'émergence d'aptitudes professionnelles et à l'expression du projet personnel.		
	Dans un premier temps	Dans un deuxième temps
Première phase	<p>Accueil et observation de l'élève, au travers d'activités éducatives, pour faire émerger :</p> <p>Ses aptitudes d'autonomie, de communication, etc. ;</p> <p>Une première formulation de son projet personnel.</p>	<p>Poursuite de l'observation de l'élève et approche active dans des ateliers professionnels ou créatifs en relation avec les données pédagogiques recueillies.</p> <p>Formulation (modifiable) d'un 1er objet socioprofessionnel.</p>
Deuxième phase	<p>Poursuite des objectifs de socialisation et de communication de la première phase dans le cadre d'activités éducatives visant la préparation à la vie sociale et la vie professionnelle.</p>	<p>Affirmation du projet socioprofessionnel de l'élève.</p> <p>Activités éducatives visant à la rencontre des compétences requises par ce projet.</p>

Considérations méthodologiques

Préparation à la vie autonome :

- les fondements de la formation s'inscrivent dans le cadre du plan individuel d'apprentissage ;
- ils se situent dans le domaine des compétences comportementales interdisciplinaires.

Dimension sociale du jeu collectif. Le jeu sera privilégié pour favoriser :

- des situations de collaboration de vie en commun, d'intégration, de socialisation ;
- l'apprentissage des compétences disciplinaires.

Utilisation de l'outil informatique. Pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle, il convient d'amener les élèves à se familiariser à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'apprentissages très concrets, très pratiques de manière à ce que les élèves arrivent à utiliser différents outils rencontrés dans la vie courante.

Attestation des compétences acquises : Art. 53 du Décret organisant l'Enseignement spécialisé du 3 mars 2014 : « Tout élève quittant l'établissement a droit à une attestation de fréquentation scolaire précisant les compétences acquises. Cette attestation est délivrée par le directeur conformément au modèle fixé par le Gouvernement ».

La liste des compétences peut par exemple couvrir les domaines suivants :

- formation interdisciplinaire ;
- formation de base ;
- formation professionnelle ;
- stages.

Le Plan individuel d'Apprentissage

Le plan individuel d'apprentissage est un outil méthodologique élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement

C'est à partir des données de celui-ci que chaque membre de l'équipe éducative propose et met en œuvre le travail d'éducation.

Il est élaboré pour chaque élève et ajusté pendant toute sa scolarité.

Il s'inscrit dans la partie du projet d'établissement spécifique à l'enseignement secondaire spécialisé de forme 2.

Chaque établissement utilise le dossier type de référence.

Quand et comment élaborer le plan individuel d'apprentissage ?

Le plan individuel d'apprentissage est progressivement élaboré par le conseil de classe dès l'inscription de l'élève.

La présence de tous les intervenants (membres du personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, social, paramédical, psychologique) est requise.

Le conseil de classe est assisté par le centre P.M.S.S.

Le plan individuel d'apprentissage est régulièrement complété et ajusté en tenant compte des goûts de l'élève, de ses besoins, de ses acquis, de son comportement, de ses possibilités...

Pour une meilleure efficacité, le conseil de classe est préparé par le titulaire qui aura recueilli un maximum d'informations auprès des responsables de l'élève, etc.

Contenu du plan d'apprentissage

Le plan individuel d'apprentissage reprend :

- L'identité de l'élève et les renseignements administratifs de base ;
- Le nom des membres de l'équipe qui ont l'élève en charge ;
- Des indications de base concernant la situation de l'élève à son entrée dans l'enseignement de forme 2 quant à :
 - son épanouissement personnel ;
 - son degré de socialisation ;
 - son niveau d'autonomie ;
 - ses aptitudes à la communication ;
 - ses aptitudes physiques, psychomotrices et sensorielles ;
 - ses aptitudes pratiques ;
 - ses possibilités créatives ;
 - ses acquis cognitifs ;
- une formulation de son projet personnel ;
- etc.
- Les objectifs définis par le conseil de classe ;
- L'évolution de l'élève, à partir des fiches individuelles d'évaluation tenues par chaque membre de l'équipe éducative ;
- La liste des compétences comportementales interdisciplinaires, de savoir-être et de savoir-faire que l'élève devra aborder pendant la phase. Pour la compétence comportementale interdisciplinaire choisie, il y a lieu d'indiquer :
 - le comportement précis à faire rencontrer, formulé en termes de capacités observables et mesurables ;
 - les moyens à mettre en œuvre et la(les) personne(s) ressource(s) ;
 - les critères de réussite qui seront indiqués à l'élève ;
 - les moments et les résultats de l'évaluation ainsi que la décision qui en découle (passage à un autre objectif ou remédiation), les moyens choisis pour la remédiation éventuelle, les résultats de cette remédiation ;
 - le suivi prévu pour une compétence estimée acquise (entretien, renforcement).
- Une copie du(des) contrat(s) éventuellement passé(s) avec l'élève.

Le chef d'établissement tient les plans individuels d'apprentissage à la disposition des membres de l'Inspection.

Éléments d'évaluation

1. L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 contribue à l'éducation des élèves :
 - en assurant le développement optimal des aptitudes ;
 - en favorisant leur épanouissement personnel ;
 - en visant l'autonomie la plus large possible.

Il comporte une seule phase dont la durée est déterminée et ajustée, pour chaque élève, par le conseil de classe, assisté de l'organisme chargé de la guidance, sur base des compétences acquises.

2. L'évaluation des élèves est formative et continue de façon à rencontrer les priorités éducatives de l'enseignement de forme 1. Elle résulte d'une didactique équilibrant développement des compétences sociales et approches individualisées.

3. Qui assure l'évaluation des élèves ?

Chaque membre de l'équipe éducative sur base d'une observation précise des activités de vie journalière.

4. Comment évaluer les élèves ?

- Étant individualisée et formative, l'évaluation porte sur les objectifs fixés dans le cadre du plan individuel d'apprentissage.
- Sur base du dossier de référence (P.I.A. forme 1), l'équipe éducative établit, pour chaque élève, la liste des compétences à travailler. Ces listes servent de base à l'observation et à l'évaluation.
- Les données d'évaluation sont relevées et notées sur les fiches individuelles d'évaluation reprises dans le document de référence.

5. Communication des données d'évaluation

- La synthèse des évaluations est réalisée par le conseil de classe et communiquée :
 - à l'élève ;
 - au(x) responsable(s) de l'élève.

Les élèves et leurs responsables sont informés des évolutions réalisées au moins quatre fois par année scolaire.

Cette information est reprise dans le bulletin.

Le double de chaque bulletin est conservé à l'établissement et tenu à la disposition de l'Inspection;

Les collaborations

La collaboration avec les parents et/ou le(s) responsable(s) de l'élève est indispensable.

Il est aussi nécessaire de promouvoir des collaborations avec les institutions ou les entreprises susceptibles d'accueillir les élèves après leur scolarité.

Les objectifs des collaborations développées sont d'atteindre par la complémentarité et la continuité :

- Le maximum d'épanouissement pour l'élève ;
- Le développement optimum de ses aptitudes.
- L'école prend des contacts en vue de préparer l'insertion sociale et/ou professionnelle de chaque élève.

Le conseil de classe gère les collaborations.

Il peut donner un mandat bien précis à un(des) membre(s) de l'équipe éducative.

C'est au départ du plan individuel d'apprentissage que le conseil de classe détermine les collaborations à mettre en place avec la perspective du plan de vie futur de l'élève.

L'école est aussi le point de départ d'apprentissages hors de la classe ; elle est donc partie prenante d'activités éducatives dans le cadre d'une collaboration.

La collaboration avec les responsables de l'élève :

- constitue un apport complémentaire par rapport aux apprentissages de vie en groupe ;
- vise la convergence des actions ;
- enrichit l'information du conseil de classe quant à l'évolution de l'élève.

Les collaborations n'ont pas pour objectif de suppléer ou d'assister mais bien celui de prendre une part dynamique dans le processus d'acquisition des compétences.

Régulièrement, le conseil de classe évaluera l'apport des différentes collaborations et apportera les ajustements nécessaires.

Les activités éducatives extérieures

Cette rubrique ne concerne pas les visites pédagogiques venant en support d'un cours ni les activités extérieures relevant des cours d'éducation physique.

Objectif général :

Les activités éducatives extérieures sont programmées par le conseil de classe en fonction de l'évolution de l'élève :

- pour développer son autonomie ;
- pour favoriser son épanouissement personnel ;
- pour préparer progressivement son insertion socioprofessionnelle.

Tout en s'inscrivant dans un contexte interdisciplinaire, ces activités visent à apporter à l'éducation de l'élève une dimension de réalisme professionnel qu'il n'est pas toujours possible de trouver dans un atelier ou dans une classe.

Ces activités doivent être préparées pour constituer un élément s'intégrant dans le processus éducatif défini par chaque plan individuel d'apprentissage.

Les activités éducatives extérieures sont organisées (préparation, accompagnement, évaluation et suivi) sous la responsabilité du chef d'établissement.

Généralités :

Avec l'adhésion de l'élève et des parents, l'école peut inscrire les activités éducatives extérieures dans le plan individuel d'apprentissage des élèves.

À partir du moment où elles sont planifiées, elles sont obligatoires.

Selon le moment de sa scolarité et son évolution personnelle, l'élève est amené à participer à des activités éducatives extérieures.

Lorsqu'une activité extérieure à l'établissement est organisée à la demande d'un tiers, l'établissement est tenu de respecter les dispositions réglementaires relatives aux fabrications et aux services pour tiers.

L'organisation d'une activité extérieure à l'établissement et d'un stage implique la définition d'un partenariat entre l'école, l'entreprise et/ou le demandeur.

Activités éducatives extérieures d'un groupe d'élèves en présence du professeur :

Il en existe de trois sortes :

- Activités organisées au sein de l'établissement mais en dehors de l'atelier ou de la classe ;
- Activités éducatives organisées à l'extérieur de l'établissement ;
- Les stages en entreprise.

Objectifs :

Les activités organisées à l'extérieur de l'établissement visent à :

- placer l'élève en situation d'apprentissage plus proche des réalités sociales et/ou socioprofessionnelles ;
- accroître sa motivation ;
- développer son sens des responsabilités ;
- favoriser le travail en équipe, accepter des contraintes d'ordre professionnel et social, développer des attitudes de solidarité et de coopération, etc. ;
- aider l'élève à planifier des travaux en prévoyant la préparation du matériel, de l'équipement, des matières premières, etc. ;
- amener l'élève et le groupe d'élèves à respecter les contraintes de temps, un rythme de travail, un contrat de bonne fin d'une activité, etc. ;
- inciter l'élève à respecter les règles de sécurité et d'hygiène ;
- faire acquérir par l'élève l'endurance requise par des travaux réguliers et quotidiens ;
- développer des relations sociales avec des personnes étrangères à l'école ;
- permettre à l'élève, selon les circonstances, d'utiliser des matériels et des équipements différents de ceux de l'école ;
- faire observer par l'élève les contraintes horaires imposées par l'organisation d'une entreprise ;
- etc.

Une approche favorable d'une structure de travail est ainsi proposée à l'élève qui conserve un sentiment de sécurité. L'accent est mis à la fois sur des compétences professionnelles et sur des savoir-être plus spécifiques (travail en équipe, respect de l'autre, respect du travail de l'autre, etc.).

Grille horaire

L'adolescent(e) reste dans cette structure jusqu'à 21 ans inclus.			
FORMATION			
PHASES	FORMATION SOCIALE	FORMATION PROFESSIONNELLE choix entre deux grilles	
FORMATION GENERALE ET SOCIALE			
		A	B
Religion		2 H	2 H
Activités de communication et de socialisation en Français/Histoire/Actualité		4 H	2 H
Activités de communication et de socialisation en Mathématique/Sciences/Géographie		4 H	2 H
Education physique		4 H	2 H
Education plastique		2 H	1 H
Education musicale		2 H	1 H
FORMATION PROFESSIONNELLE			
T.P. Cuisine		3 H	4 H
T.P. Formation à la vie quotidienne		3 H	3 H
T.P. Formation gestuelle		2 H	-
T.P. Formation gestuelle en couture		-	4 H
T.P. Bois		3 H	7 H
.P. Peinture en bâtiment		-	2 H
T.P. Horticulture		3 H	4 H
T.P. Construction Gros-Œuvre			2 H
TOTAL	32 H	32 H	32 H

Attestation en fin d'études : certificat de fréquentation scolaire.

Pour filles et garçons qui présentent une compréhension limitée, mais pour lesquels en plus d'une éducation sociale, on peut envisager une formation professionnelle manuelle adaptée. Cette section les destine au travail en Entreprise Adaptée (E.T.A.) ou en centre de jour.

Elle comporte 2 phases (la phase d'adaptation sociale et la phase d'adaptation professionnelle) de deux années chacune, mais ici aussi une année dure souvent deux ans. L'élève fréquente donc cette section jusqu'à 21 ans.

Les cours généraux puisent leur motivation dans les cours pratiques. Ceux-ci sont répartis en travaux d'horticulture, de ménage, de bois, de peinture et de conditionnement (en collaboration avec une E.T.A.).

L'accent est mis, là encore, sur le développement de l'autonomie, mais aussi les travaux pratiques qui sont du type « métier » et donc plus exigeants. Comme dans les autres formes, nous nous efforçons à éduquer :

- le comportement social : prendre des initiatives, s'adapter, accepter, ...
- le comportement au travail : le soin, l'application, l'ordre, l'organisation, la mémoire, l'effort, l'attention...

Encadrement et moyens pédagogiques spécifiques :

- Classes de 6 ou 7 élèves seulement, toujours accompagnés des mêmes professeurs ;
- Pédagogie de la relation et de la communication ;
- Individualisation ;
- Méthode des projets.

En conclusion

**ENSEIGNEMENT DE
FORME 2**

**ENSEIGNEMENT D'ADAPTATION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE**

Vise une formation générale, sociale et professionnelle pour rendre possible l'insertion en milieu de vie et/ou de travail protégé.

Acquisition d'éléments d'autonomie, de socialisation et de communication

Première phase

Objectifs de socialisation et de communication liés notamment à l'émergence d'aptitudes professionnelles et à l'expression du Projet Personnel.

Deuxième phase

Poursuite des objectifs de socialisation et de communication de la première phase dans le cadre d'activités éducatives visant la préparation à la vie sociale et la vie professionnelle.